

20 JAN. 2021

Réf. : AVIS N°8/2021/01/12

**AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT**

En sa séance du 12 novembre 2020, le Conseil général s'est penché sur l'accompagnement musical des cours de danse.

Le Conseil général fait le constat que, à l'heure actuelle, les cours de danse classique peuvent être accompagnés par les pianistes et que les cours de danse contemporaine et de danse jazz peuvent être accompagnés par les percussionnistes et les batteurs jazz.

Les membres du Conseil général représentant le domaine de la danse estiment que les pianistes accompagnateurs devraient pouvoir également accompagner non seulement les cours de danse classique mais aussi les autres cours de danse.

Après en avoir largement débattu, le Conseil général recommande d'ouvrir l'accompagnement de l'ensemble des cours du domaine de la danse aux pianistes et aux claviéristes, et de compléter la liste actuelle des titres permettant l'accompagnement desdits cours de danse.

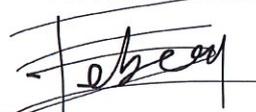
Réuni le 12 janvier 2021, en visioconférence, le Conseil a remis à l'unanimité un avis favorable sur ces propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Yves DECHEVEZ



Président du Conseil général  
(FELSI)

M. Frédéric DEBECQ



Vice-président du Conseil général  
(CECP)